



Le Pays de Mormal vous aide à acquérir un fauteuil roulant* à propulsion manuelle ou électrique



20% €
Participation fixée
à 20 % du reste à
charge dans la limite
de 1500€ par fauteuil


**Aide à la mobilité
réservée aux
habitants du
Pays de Mormal**

* sous réserve de
présentation de deux devis
et du plan de financement
accordé dans le cadre
des dispositifs communs
nationaux ou privés
(MPDH/CPAM/
CCAS/Mutuelles...)



Service Action Sociale du Pays de Mormal
03 27 09 04 60
a.lebigot@cc-paysdemormal.fr
www.cc-paysdemormal.fr

